



## "notre" fils crie à l'aide

Par **sofifabrice\_old**, le **23/09/2007** à **20:41**

notre fils de 10 ans vit en résidence alternée depuis mars 2006 à la demande de sa mère biologique alors que depuis l'âge de trois ans il vivait exclusivement à la maison. cela fait quatre mois qu'il ressent le besoin de rester auprès de nous, à présent chaque départ lui provoque un grand stress beaucoup de pleurs déchirants et des demandes répétées de ne plus partir avec ses sacs... c'est très dur... on ne dramatise pas la situation et le rassurons mais il veut rencontrer le "monsieur" (juge) pour que soit respecté son choix. que faire pour lui offrir une vie heureuse et stable pour lui tout en le protégeant au maximum de ce système juridique et des adultes? quels sont ses et nos droits, quelles démarches suivre pour nous permettre de le garder auprès de nous? c'est urgent, merci par avance de son papa sa belle maman et sa petite soeur

Par **Jurigaby**, le **23/09/2007** à **23:07**

Bonjour.

Vous pouvez toujours essayer de saisir le Jaf afin qu'il prenne une décision en votre faveur, ou plutôt pour votre enfant.

Maintenant, cela m'étonnerait grandement qu'il accepte dans la mesure où il est primordial de faire en sorte que l'enfant ait un père et une mère. Il en va de son intérêt, même si l'enfant, de son jeune âge, a du mal à s'en rendre compte.

Par **sofifabrice\_old**, le **26/09/2007** à **12:49**

merci de vous être intéressé à notre souci et d'y avoir répondu. je souhaite rebondir sur l'un des éléments constituant votre réponse. tout d'abord notre but n'est pas de priver tom de l'un de ses parents. tom souhaite rester plus à sa maison (comme un enfant qui se voit fixer une résidence chez la mère et qui rend visite au père un we sur 2) sans pour autant refuser totalement de passer du temps de l'autre côté, de toute façon cela serait impossible à accorder même de notre part. le climat familial maternel ne lui apporte pas de stabilité, comme il nous le dit, il n'est pas très heureux ni beaucoup aimé... il rencontre de gros problèmes affectifs et des "rapports de force" avec son beau père et n'obtient aucune protection de sa mère. nous ne pouvons rester plus longtemps sourds aux appels de détresse de tom. nous allons tenter une médiation après une rencontre avec une psychologue affiliée au tribunal (afin de déterminer les causes et mieux comprendre tom) et éviter les procédures et les déchirements. en dernier recours nous saisirons le jaf si cela est nécessaire dans l'intérêt de tom. merci encore, au revoir